

Mode d'emploi Générateur d'air chaud Einhell HGG 300 Niro

Mise en service (mode d'emploi)

1. Raccorder la fiche à la prise secteur (230 V ~ 50 Hz / 38W)

2. Visser le flexible à gaz (pas trop fort) avec le réducteur de pression et le dispositif de protection contre la rupture de flexible intégré à la soupape à gaz (vérifier l'étanchéité des unions vissées). Ouvrir la soupape de la bouteille de gaz.

2.1 Actionner le bouton-poussoir du dispositif de protection contre la rupture de flexible. (Bouton rouge, à côté du réducteur de pression 1.5bar)

3. Actionner le commutateur marche/arrêt. Vérifier que le moteur du ventilateur tourne pendant 30 secondes minimum.

4. Uniquement si le ventilateur tourne, appuyer sur le bouton de la valve de gaz et actionner Simultanément, à plusieurs reprises, l'allumeur PIEZO jusqu'à ce que le brûleur se soit allumé. Après allumage, maintenir le bouton de la valve de gaz pendant 10 secondes.

5. Pour arrêter l'appareil de chauffage, fermer tout d'abord le robinet de la bouteille de gaz, faire fonctionner au moins 5 minutes le ventilateur pour refroidir l'appareil, puis arrêter le moteur du ventilateur. Retirer le régulateur de la bouteille de gaz.

ATTENTION !!!

- **Gaz Propane uniquement de 5kg ou 11kg, maxi. 13kg.**
- **Jamais déplacer le chauffage pendant le fonctionnement.**
- **Placer le chauffage sur une surface plate et inflammable !**
- **Tenir de toutes matières inflammables et du public, soit 2m du côté de l'aspiration d'air, de 3m du côté de la sortie d'air, latéralement de 1m et en hauteur de 1.5m. (afin d'éviter les risques de brûlures très graves !!!)**

Ventilation – Attention !!!

N'utiliser l'appareil que dans des pièces bien aérées (**l'appareil n'est pas prévu pour des pièces fermées**). **La présence permanente de personnes dans ces pièces est interdite.** Si plusieurs appareils de chauffage fonctionnent dans une même pièce, l'arrivée d'air frais doit être augmentée en conséquence.

RCMC SARL – www-rcmc.ch – 079 433 17 33

Nous déclinons toutes responsabilités en cas de non-respect des mesures de sécurité